



RÉSUMÉ DE LA DÉCLARATION DU COMITÉ CONSULTATIF NATIONAL DE L'IMMUNISATION (CCNI) DU 12 JANVIER 2024

Directives sur l'administration d'une dose supplémentaire de vaccins contre la COVID-19 au printemps 2024 pour les personnes exposées à un risque élevé de maladie sévère en raison de la COVID-19



PROMOUVOIR ET PROTÉGER LA SANTÉ DES CANADIENS GRÂCE AU LEADERSHIP, AUX PARTENARIATS, À L'INNOVATION ET AUX INTERVENTIONS EN MATIÈRE DE SANTÉ PUBLIQUE.
— Agence de la santé publique du Canada

Also available in English under the title:

Summary of national advisory committee on immunization (NACI) statement of January XX, 2024. - Guidance on an additional dose of COVID-19 vaccines in the spring of 2024 for individuals at high risk of severe illness due to COVID-19

Pour obtenir plus d'information, veuillez communiquer avec :

Agence de la santé publique du Canada
Indice de l'adresse 0900C2
Ottawa (Ontario) K1A 0K9
Tél. : 613-957-2991
Sans frais : 1-866-225-0709
Télec. : 613-941-5366
ATS : 1-800-465-7735
Courriel : publications-publications@hc-sc.gc.ca

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de la Santé, 2023
Date de publication : 12 janvier 2024.

La présente publication peut être reproduite sans autorisation pour usage personnel ou interne seulement, dans la mesure où la source est indiquée en entier.

Cat. : HP5-176/2-2024F-PDF
ISBN : 978-0-660-69268-5
Pub. : 230644

Aperçu

Le 12 janvier 2024, l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) a publié les directives du Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI) sur l'administration d'une dose supplémentaire de vaccins contre la COVID-19 au printemps 2024 pour les personnes exposées à un risque élevé de maladie sévère en raison de la COVID-19. Ces directives sont fondées sur les données probantes actuelles et sur l'avis des experts du CCNI.

Le CCNI recommande ce qui suit :

- **À compter du printemps 2024, les personnes suivantes exposées à un risque accru de maladie sévère en raison de la COVID-19 peuvent recevoir une dose supplémentaire d'un vaccin XBB.1.5 contre la COVID-19 :**
 - **Les adultes de 65 ans et plus**
 - **Les résidents adultes de foyers de soins de longue durée et d'autres milieux de vie collectifs pour aînés**
 - **Les personnes de 6 mois et plus qui sont modérément à sévèrement immunodéprimées (en raison d'une affection sous-jacente ou d'un traitement)**
- Il s'agit d'une approche très similaire aux programmes printaniers qui ont été recommandés au Canada au cours des deux dernières années. Le CCNI fournit ces directives afin d'aider les provinces et les territoires à commencer à planifier les programmes de vaccination contre la COVID-19 pour 2024.
- Les vaccins XBB.1.5 contre la COVID-19 continuent d'être les produits recommandés pour les personnes non vaccinées et déjà vaccinées.
- Recevoir un vaccin contre la COVID-19 au printemps 2024 est particulièrement important pour les personnes exposées à un risque accru de maladie sévère en raison de la COVID-19 qui n'ont pas reçu une dose recommandée de vaccin XBB.1.5 contre la COVID-19 au cours du programme d'automne 2023/hiver 2024.
- L'intervalle recommandé est de 6 mois à partir de la dernière dose de vaccin contre la COVID-19 ou de l'infection par le SRAS-CoV-2 (la date la plus tardive étant retenue). Toutefois, il n'a pas été démontré qu'un intervalle plus court d'au moins 3 mois (c.-à-d. un intervalle minimal de 3 mois) pose un risque pour la sécurité et peut être utilisé pour appuyer la mise en œuvre du programme (y compris le calendrier de la campagne du printemps par rapport aux campagnes d'automne précédentes et futures).
-

Pour la déclaration complète, y compris les preuves probantes à l'appui et la justification, voir les Directives du CCNI sur l'administration d'une dose supplémentaire de vaccins contre la COVID-19 au printemps 2024 pour les personnes exposées à un risque élevé de maladie sévère en raison de la COVID-19.

Ce que vous devez savoir

- Comme les années précédentes, le CCNI a formulé des recommandations concernant la vaccination contre la COVID-19 pour les périodes d'automne/hiver et de printemps. Ces recommandations sont fondées sur ce que l'on sait de l'efficacité réelle des vaccins au fil du temps et sur les niveaux d'immunité de la population résultant des infections au SRAS-CoV-2 et des vaccinations contre la COVID-19. Elles tiennent également compte des personnes les plus à risque de contracter une maladie sévère en raison de la COVID-19.
- Par conséquent, le programme recommandé de vaccination contre la COVID-19 au printemps sera plus petit et plus ciblé que le programme d'automne, visant les personnes à risque accru de maladie sévère en raison de l'infection par le SRAS-CoV-2.
- Alors que les provinces et les territoires ont repris leurs divers programmes et activités de santé publique, le CCNI offre des directives bien à l'avance pour aider à la planification d'un éventuel programme de vaccination de printemps contre la COVID-19. La manière dont chaque province, territoire et collectivité évalue les risques et répond aux besoins de leurs administrations respectives peut varier.
- La saisonnalité du SRAS-CoV-2 n'est pas encore établie, et la nécessité d'un programme annuel de vaccination contre la COVID-19 n'est toujours pas claire. Toutefois, nous savons que la protection contre l'infection et les maladies sévères peut diminuer dans les 6 mois suivant la vaccination contre la COVID-19. On s'attend à ce qu'une dose d'un vaccin XBB.1.5 augmente la protection qui a diminué au fil du temps dans les populations les plus vulnérables.
- Les personnes âgées, y compris celles qui vivent dans des milieux de vie collectifs, et les personnes atteintes d'affections sous-jacentes continuent d'être exposées à un risque accru d'issues sévères de la COVID-19.
- Santé Canada a récemment autorisé l'utilisation du vaccin Nuvaxovid de Novavax contre la COVID-19 ciblant la sous-variante Omicron XBB.1.5 pour les personnes âgées de 12 ans et plus. L'autorisation de ce vaccin offre une option supplémentaire aux administrations qui commencent à planifier les programmes de vaccination COVID-19 pour le printemps 2024.

Pour de plus amples renseignements sur les recommandations du CCNI sur l'utilisation des vaccins contre la COVID-19, voir le chapitre sur le [Vaccin contre la COVID-19](#) du [Guide canadien d'immunisation \(GCI\)](#), ainsi que les déclarations supplémentaires sur la page [Web du CCNI](#).

Pour de plus amples renseignements sur le programme de vaccination contre la COVID-19 de votre province ou territoire, voir le site Web de l'autorité [sanitaire de votre province ou territoire](#).

Citations

« Notre expérience liée aux saisons précédentes a montré que la protection contre les formes sévères de la maladie peut diminuer environ 6 mois après la dernière dose de vaccin pour les personnes les plus à risque, une tendance plus évidente chez les personnes âgées qui n'ont pas contracté d'infection antérieure. On s'attend à ce que la plupart des gens continuent d'être bien protégés par leur dose automnale de vaccin XBB.1.5 ce printemps mais le CCNI indique qu'une dose supplémentaire de ce vaccin pourrait être administrée aux personnes les plus à risque de contracter une forme sévère de la COVID-19, comme les personnes âgées et les personnes qui sont immunodéprimées. Cette approche ciblée vise à améliorer la protection des personnes les plus vulnérables qui sont davantage susceptibles de subir des issues sévères de l'infection par le SRAS-CoV-2.»

- D^{re} Shelley Deeks, présidente du CCNI

« Je tiens à remercier le CCNI d'avoir fourni ces directives pour aider les provinces et les territoires à planifier les programmes de vaccination contre la COVID-19 au printemps prochain. Nos connaissances de la COVID-19 continuent de s'approfondir et, bien qu'il y ait encore beaucoup de facteurs inconnus, nous avons maintenant de nombreuses années d'expérience liée à ce virus. Nous savons que la protection contre les formes sévères de la COVID-19 peut diminuer chez les personnes les plus à risque, et qu'une dose supplémentaire de vaccin contre la COVID-19 peut augmenter à nouveau cette protection. Alors que nous passons de l'hiver au printemps, l'ASPC et le CCNI continueront de surveiller la situation actuelle et de s'y adapter.»

- D^{re} Theresa Tam, administratrice en chef de la santé publique